



Située sur les bords de la Loire, au centre d'une région riche par son histoire et ses magnifiques châteaux, Tours, jardin de la France, compte avec son agglomération trois cent mille habitants.

Depuis trente neuf ans, Tours est devenue, le dernier week-end de mai, le centre d'un des grands rassemblements mondiaux du chant choral.

En vous invitant au Concours, le Conseil d'Administration du *Florilège Vocal de Tours* voudrait souligner l'importance qu'il attache aux « Rencontres ». La compétition ne devrait être qu'un moyen pour permettre aux chœurs participants un travail sérieux et enrichissant, véritable motivation de ces journées.

C'est dans cet esprit qu'il vous invite à vous inscrire aux concours du 39^e *Florilège Vocal de Tours*.

Les concours du 39^e Florilège Vocal de Tours (France)

Concours international de chant choral
et

Concours international de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants

se dérouleront les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 mai 2010
au Grand Théâtre de Tours et à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours.

PROGRAMME GÉNÉRAL

VENDREDI 28 MAI

Accueil des chorales

Concours international de chant choral : qualifications

SAMEDI 29 MAI

Matin : concours Renaissance

Après-midi : Concours international de chant choral (finales – Prix du public)

Soir : Concours international de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants (première épreuve)

DIMANCHE 30 MAI

Matin : Concours international de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants (seconde épreuve, prix du public – espace Malraux)

Après-midi : Gala du Grand Prix de la Ville de Tours – Palmarès – Remise des prix

Concert en plein air offert aux habitants de la ville de Tours
par les chœurs inscrits aux concours (sauf décision du Jury)

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT LES CONCOURS À :
PLEASE ADDRESS ALL CORRESPONDANCE CONCERNING THE CHORAL COMPETITION TO:

Florilège Vocal de Tours
Mairie de Tours
1 à 3 rue des minimes
37926 Tours cedex 9
France

TÉL : 02 47 21 65 26 (FROM ABROAD : +33 2 47 21 65 26)
FAX : 02 47 21 67 71 (FROM ABROAD : +33 2 47 21 67 71)

<http://www.florilegevocal.com> – e-mail : florilege.vocal@free.fr

CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au concours international de chant choral (voir bulletin d'inscription ci-dessous) doivent être adressées par lettre recommandée au plus tard le 15 novembre 2009 (date de la poste faisant foi).

Les inscriptions restent soumises à l'accord du Conseil d'Administration du *Florilège Vocal de Tours* qui confirmera sa décision par e-mail ou fax au plus tard le 1^{er} janvier 2010 pour les chœurs sélectionnés, et par courrier dans la première quinzaine de janvier pour les chœurs non retenus.

Les chœurs retenus devront confirmer leur inscription par fax ou e-mail avant le 12 janvier 2010. Si aucune confirmation n'est parvenue le 12 janvier 2010, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de retenir d'autres chœurs figurant sur une liste d'attente.

Dès réception de la confirmation par fax ou par e-mail, les chœurs retenus recevront en janvier une circulaire leur donnant toutes précisions.

Elles devront :

- D'une part, répondre par retour à cette circulaire et verser les droits d'inscription de 200 € non remboursables ;
- D'autre part, verser en janvier une caution de 200 € qui sera remboursée par chèque ou par virement SWIFT après le séjour à Tours, ou, pour les chœurs qui se désisteraient, dans le seul cas de force majeure justifié et au plus tard trois mois avant la manifestation (date limite au 1^{er} mars 2010)¹ ;
- Enfin, faire parvenir, en février, 5 exemplaires des partitions de chacune des oeuvres choisies aux épreuves de qualification et aux épreuves finales. Les partitions nécessaires pour le « Grand Prix de la Ville de Tours » seront remises par chaque chœur au moment de son arrivée à Tours.

Le *Florilège Vocal de Tours* ne considérera l'inscription définitivement acquise qu'une fois toutes ces formalités remplies.

RÈGLEMENT

Le concours international de Chant Choral (adultes) comprend quatre catégories et les chœurs inscrits devront participer à deux catégories de leur choix :

- CATÉGORIE I : CHOEURS MIXTES ;
- CATÉGORIE II : CHOEURS À VOIX ÉGALES (HOMMES OU FEMMES) ;
- CATÉGORIE III : ENSEMBLES VOCAUX MIXTES ;
- CATÉGORIE IV : PROGRAMME LIBRE.

Les choristes doivent faire partie de l'association dans laquelle ils sont inscrits.

Le concours est ouvert aux chanteurs de plus de 15 ans.

Dans toutes les catégories², les oeuvres devront être interprétées par le nombre de choristes correspondant aux effectifs admis pour la catégorie considérée.

EFFECTIFS ADMIS

Nombre de choristes	Minimum	Maximum
Catégorie I	28	40
Catégorie II	12	30
Catégorie III	12	24
Catégorie IV	12	40

Le nombre total des choristes adultes inscrits par un même groupe aux deux catégories du concours ne peut dépasser 40.

¹ Dans le cas où, en raison des tarifs bancaires, la caution reçue serait inférieure à 200 €, c'est la somme précisément perçue qui sera remboursée par chèque ou virement SWIFT.

² Excepté pour le Programme Renaissance, cf. ci-dessous.

La catégorie IV est ouverte à tous les chœurs participants aux catégories I, II ou III ci-dessus et se distingue par le programme qui est choisi librement. Elle doit permettre au chœur de s'exprimer dans son répertoire habituel. Seuls les choristes ayant participé à une des catégories I à III peuvent participer dans la même formation à la catégorie IV.

Sera éliminé tout chœur qui :

- Ne se présenterait pas à l'heure exacte de sa convocation ;
- Ferait participer au concours des choristes non inscrits sur les listes nominatives remises au *Florilège Vocal de Tours* ;
- Ne participerait pas au concert public final, sauf accord exprès du jury ;
- Ne se présenterait pas à la remise des récompenses ;
- Accepterait pendant le mois précédant le concours de participer dans le département d'Indre-et-Loire à un concert, sans autorisation écrite du Conseil d'Administration du *Florilège Vocal de Tours*.

L'enregistrement audio et/ou vidéo et la diffusion de tous les concours du *Florilège Vocal de Tours* ne donnent lieu à aucune indemnité aux chœurs qui ne peuvent refuser ces prestations.

Les responsables des chœurs sont informés que des photos seront prises pendant l'ensemble de la manifestation. L'engagement à participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement. En cas de contestation, il est fait référence au seul texte français.

CONCOURS

Il débute le vendredi 28 mai 2010 et se compose de trois parties :

- I - Épreuves de qualification ;
- II.- Épreuves finales ;
- III.- Épreuve du « Gala du Grand Prix ».

L'ordre d'exécution des œuvres est décidé par le chef de chœur.

Toutes les œuvres choisies devront être chantées dans la langue d'origine.

Les *bis* sont rigoureusement interdits.

Les épreuves de qualification et de finales sont réservées aux ensembles *a cappella*. L'utilisation de tout instrument mélodique ou à percussion est proscrite, sauf éventuellement œuvre a) ou b) des finales.

Pour la catégorie IV, le programme doit comporter, tant aux épreuves de qualification qu'aux finales, des œuvres *a cappella*¹ (maximum trois) de libre choix (différentes de celles de l'autre catégorie choisie) mais de compositeurs différents.

Pour toutes les catégories et dans chaque épreuve (qualifications ou finales) la durée totale des œuvres choisies doit être comprise entre 9 et 13 minutes.

Pour toutes les épreuves de qualification et les finales, aucune œuvre ne peut avoir une durée supérieure à la moitié de la durée totale des œuvres choisies. Cette disposition ne s'applique ni pour la catégorie IV ni pour le « Grand Prix ».

I. ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Le programme est laissé au libre choix de chaque chœur et il doit comporter trois œuvres :

- a) une œuvre d'un compositeur de la période Renaissance, Baroque ou Classique, le jury étant particulièrement attentif au respect du style ;
- b) une œuvre écrite après 1900 ;
- c) une œuvre de libre choix de quelque époque que ce soit.

II. FINALES

Le programme est laissé au libre choix de chaque chœur, et il doit comporter trois œuvres différentes de celles choisies aux épreuves de qualification.

- a) une œuvre écrite au XIX^e siècle ;
- b) une œuvre écrite après 1940 par un compositeur français ;
- c) une œuvre de libre choix de quelque époque que ce soit.

Une des deux œuvres a) ou b) pourra, éventuellement, être accompagnée au piano (un piano sera à disposition sur scène).

En outre, ces épreuves finales serviront pour l'attribution du Prix du Public.

¹ Dans cette catégorie IV (*a cappella*) ainsi qu'au « Gala du Grand Prix », l'usage d'instruments à percussion non-mélodiques est autorisé.

III. GALA DU GRAND PRIX

Parmi les chœurs retenus pour les finales, et en fonction de leur niveau au cours de ces finales, le jury désignera les 4 ou 5 meilleurs chœurs qui participeront à cette épreuve du « Grand Prix ». À l'issue de cette épreuve le « Grand Prix de la Ville de Tours » sera attribué au chœur dont la prestation, pendant toute la durée du concours, aura été jugée la meilleure.

Les chœurs retenus présenteront un programme de leur choix d'une durée musicale totale comprise entre 18 et 22 minutes. Ce programme devra comporter au moins une oeuvre d'un compositeur français ainsi qu'une oeuvre avec accompagnement (durée maximum 6 minutes) par un à cinq instruments de leur choix. Les musiciens accompagnateurs et les instruments devront être prévus par chaque chœur. Seul un piano sera à disposition sur scène.

Les oeuvres choisies devront être d'au moins 3 époques différentes, le jury étant particulièrement attentif au respect du style.

Seulement deux oeuvres déjà interprétées lors des épreuves de qualification ou des finales pourront être reprises.

Le non-respect du règlement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'élimination.

RÉCOMPENSES¹

PROGRAMME RENAISSANCE

Les chœurs désirant concourir dans cette catégorie facultative devront présenter un programme Renaissance comprenant au minimum 3 oeuvres d'une durée totale de 9 à 14 minutes, et comprenant obligatoirement une oeuvre qui sera la mise en musique, au XVI^e siècle, d'un poème de Ronsard. L'attention est attirée sur l'indispensable nécessité d'adapter les effectifs : pour chaque oeuvre, ceux-ci pourront s'échelonner de quelques chanteurs à l'ensemble du chœur.

Cette épreuve se déroulera le samedi matin séparément des autres épreuves.

Trois prix pourront être attribués :

- le « Prix François Rabelais » (750 €) au chœur dont l'ensemble du programme aura été le plus satisfaisant. Ce prix est doté par l'Université François Rabelais de Tours ;
- le « Prix Ronsard » (500 €) pour la meilleure interprétation de l'oeuvre mettant en musique un poème de Ronsard. Ce prix est doté par le Conseil général d'Indre-et-Loire ;
- le « Prix Ockeghem » (500 €) pour la meilleure interprétation d'une oeuvre religieuse ou profane choisie parmi celles proposées sur le site Internet du *Florilège Vocal* (<http://www.florilegevocal.com>). Ce prix est doté par le *Centre Culturel Saint-Martin*.

À L'ISSUE DES FINALES, LES PRIX SUIVANTS SERONT ATTRIBUÉS :

PRIX DES CATÉGORIES

	1 ^{er} prix (50 %)	2 ^e prix (30 %)	3 ^e prix (20 %)
Catégorie I	1 500 €	900 €	600 €
Catégorie II	1 200 €	720 €	480 €
Catégorie III	1 200 €	720 €	480 €
Catégorie IV	800 €	480 €	320 €

En cas d'ex-æquo, les co-lauréats se partagent le prix correspondant. Il ne peut être attribué plus de quatre prix par catégorie. Un diplôme de participation sera délivré à chaque chœur.

PRIX À CŒUR JOIE INTERNATIONAL

Ce prix spécial d'un montant de 500 € est offert par *À Cœur Joie International – organisation chorale internationale*. Il pourra récompenser, au cours des épreuves de qualification et des finales dans toutes les catégories et dans le Programme Renaissance, un chœur non-francophone, pour la qualité de l'interprétation musicale et de la prononciation d'une oeuvre écrite en langue française, quel que soit le compositeur. Ce prix concernera également le concours de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants.

¹ Les prix sont attribués dans la mesure où le nombre de points obtenus dépasse le seuil fixé par le jury.

PRIX DU CHEF DE CHŒUR

Ce prix d'un montant de 1 000 € sera offert et remis par *Les Amis d'Arthur Oldham*. Attribué par le jury, il récompensera un des chefs de chœur pour la qualité de sa direction durant le concours. Ce prix concernera également le concours de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants.

PRIX POUR UNE OEUVRE DE CRÉATION

Ce prix, d'un montant de 1 600 €, récompensera la meilleure « création » pendant le *Florilège*, et sera partagé entre le compositeur (800 €) et le chœur qui chantera cette oeuvre (800 €).

Cette oeuvre « de création », inédite ou tout récemment éditée, devra être composée et éventuellement créée durant l'année précédant le concours. Elle devra obligatoirement avoir été travaillée en collaboration avec le compositeur.

Le jury veillera à privilégier les oeuvres utilisant des techniques d'écritures avancées.

Pendant les concours, l'oeuvre (d'une durée comprise entre 2'30" et 4'30") devra être interprétée durant les épreuves de qualification ou les épreuves finales. Une seule oeuvre de création pourra être interprétée dans chaque catégorie.

Ce prix concernera également le concours de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants.

PRIX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Ce prix de 1 600 € sera attribué par le jury au chœur qui aura donné aux épreuves de qualification ou aux finales la meilleure interprétation d'une oeuvre chorale française composée après 1920.

Ce prix concernera également le concours de chœurs de jeunes et de chœurs d'enfants.

PRIX DU PUBLIC

Lors des épreuves finales du samedi 29 mai après-midi, le suffrage du public désignera un chœur auquel sera attribué un prix spécial de 500 €.

Un prix analogue fera l'objet d'une épreuve spécifique le dimanche 30 mai au matin pour les chœurs de jeunes et les chœurs d'enfants.

LE GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

Il sera attribué à l'issue du Gala du Grand Prix au chœur dont l'ensemble de la prestation, pendant toute la durée du Concours, aura été le plus satisfaisant¹.

Ce chœur sera qualifié pour le « GRAND PRIX EUROPÉEN DU CHANT CHORAL » en 2011 et devra y participer.

Un chœur vainqueur du Grand Prix Européen ne peut à nouveau être qualifié pour les deux années suivantes.

Le chœur classé *Grand Prix de la Ville de Tours* recevra la somme de 2 500 €. Ce montant sera versé en deux fois : 1 250 € à l'issue du *Florilège* 2010 et 1 250 € après participation au Grand Prix Européen 2011.

Il devra faire figurer sur tous ses documents, pendant un an, la mention suivante :

**« GRAND PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL –
FLORILÈGE VOCAL DE TOURS 2010 »**

JURY

Le jury international, formé d'au moins 5 personnalités musicales spécialistes du chant choral, est choisi par le *Florilège Vocal de Tours*. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury note :

- les qualités de style (interprétation) ;
- les qualités techniques (justesse et mise en place) ;
- le programme choisi ;
- les qualités vocales ;
- la présentation de l'ensemble.

Des coefficients sont appliqués aux différentes notes.

¹ Le Grand Prix Européen étant réservé aux seuls chœurs amateurs, le Grand Prix de la Ville de Tours ne pourra en aucun cas être attribué à un ensemble professionnel.

ORGANISATION DU SÉJOUR

I. VOYAGE

Les frais de voyage seront à la charge des ensembles participants.

II. REPAS

Les repas du midi et du soir seront fournis gratuitement aux chœurs qui en feront la demande pour leurs participants au concours, depuis le dîner du vendredi soir 28 mai jusqu'au petit déjeuner du lundi matin 31 mai – à l'exception du repas du dimanche midi (soit au maximum quatre repas).

III. HÉBERGEMENT

L'hébergement gratuit sera assuré pour les chœurs qui auront confirmé leur participation, dans la mesure où ils répondront dans les délais indiqués sur la première circulaire et s'ils sont à jour de toutes les formalités d'inscription.

Seuls le chef de chœur, les choristes régulièrement inscrits, deux accompagnateurs et un ou deux chauffeurs si la distance le justifie (pour les chorales se déplaçant en car) pourront bénéficier de cet hébergement gratuit.

Toute personne supplémentaire sera à la charge du chœur.

Cet hébergement gratuit est prévu pour 3 nuits maximum (vendredi, samedi et éventuellement dimanche).

Les chœurs souhaitant arriver à Tours le jeudi soir pourront le faire, mais cet hébergement sera à leurs frais.

Les chœurs préférant quitter Tours dès la fin des concours, soit le dimanche soir devront le signaler aux organisateurs au moins deux mois à l'avance.

Tout dépassement du séjour sera à la charge du chœur.

Un chœur préférant se loger par ses propres moyens pourra le faire ; il devra en informer le *Florilège Vocal de Tours* et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Chaque chœur devra prévoir les assurances nécessaires couvrant tous les faits et gestes de ses membres qui pourraient porter préjudice à autrui.

IV. DÉPLACEMENTS PENDANT LE CONCOURS

Seuls les déplacements entre les différents lieux du concours pourront être assurés par le *Florilège Vocal de Tours* pour les chœurs ne disposant pas de leur propre moyen de transport.

PALMARÈS DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE TOURS

- 1972 Chorale *E. Szilagy*, Budapest, Hongrie.
1973 *La Cigale*, Lyon, France.
1974 *New London Singers*, Londres, Grande-Bretagne.
1975 *Ensemble Vocal de Bourgogne*, Dijon, France.
1976 *Bradley University Chorale*, Peoria, États-Unis.
1977 *Chœur de l'École Normale Supérieure*, Szeged, Hongrie.
1978 Non attribué.
1979 Non attribué.
1980 *A.P.Z. Tone Tomsic*, Ljubljana, Yougoslavie.
1981 *Brnenski Akademicky Sbor*, Brno, Tchécoslovaquie.
1982 *Technik S.V.S.T.* Bratislava, Tchécoslovaquie.
1983 *Johannes Ungdomskor*, Stockholm, Suède.
1984 *A.P.Z. Tone Tomsic*, Ljubljana, Yougoslavie.
1985 *Schola Cantorum Gedanensis*, Gdansk, Pologne.
1986 *Epitok Szalmas Korusa*, Budapest, Hongrie.
1987 *Ensemble Vocal Résonnances*, Le Mans, France.
1988 *Academia Musicale Universitaria*, Trieste, Italie.
1989 *Ensemble Vocal Benjamin Britten*, Irigny, France.
1990 *Chœur de Chambre du Conservatoire*, Vilnius, Lituanie, Union Soviétique.
1991 ex æquo : *Nevelök Haza Kamarakorusa*, Pecs, Hongrie,
et *Musikgymnasiums Kammarkör*, Stockholm, Suède.
1992 *Joyful Company of Singers*, Londres, Grande-Bretagne.
1993 *Royal Music Academy Chamber Choir*, Stockholm, Suède.
1994 *University of Mississippi Concert Singers*, Oxford, États-Unis.
1995 ex æquo : *Chœur Orey*, Jitomir, Ukraine
et *Chœur Féminin Académique*, Nikolayev, Ukraine.
1996 *Chorus Sine Nomine*, Vienne, Autriche.
1997 *Ensemble Vocal Ars Nova*, Kecskemét, Hongrie.
1998 *Coro Nacional de Jovenes*, Buenos-Aires, Argentine.
1999 *A.P.Z. Tone Tomsic*, Ljubljana, Slovénie.
2000 *Ateneo College Glee Club*, Quezon City, Philippines.
2001 *Chœur du Conservatoire*, Debrecen, Hongrie.
2002 *U.S.C. Chamber Choir*, Los Angeles, États-Unis.
2003 *Jauniesu Koris Kamer*, Riga, Lettonie.
2004 *Chœur de chambre Mikrokosmos*, Vierzon, France.
2005 *The University of Utah Singers*, Salt Lake City, États-Unis.
2006 *The Philippine Madrigal Singers*, Quezon City, Philippines.
2007 *Simon Phipps Vokalensemble*, Göteborg, Suède.
2008 *Alter echo*, Lyon, France.
2009 *Ensemble vocal Est*, Mié, Japon

Florilège Vocal de Tours
Mairie de Tours
1 à 3 Rue des Minimes
37926 Tours Cedex 9
France

Tél. : 02 47 21 65 26 (from abroad : +33 2 47 21 65 26)
Fax : 02 47 21 67 71 (from abroad : +33 2 47 21 67 71)
<http://www.florilegevocal.com> – e-mail : florilege.vocal@free.fr

39^e Florilège Vocal de Tours

Conseil artistique : François BAZOLA, Valérie FAYET et Rachid SAFIR.

Comité international de parrainage :
Kari ALA-PÖLLÄNEN (Finlande), Frieder BERNIUS (Allemagne), Pierre CAO (Luxembourg),
Maria GUINAND (Venezuela), Roland HAYRABEDIAN (France), Carl HØGSET (Norvège),
Jerry JORDAN (U.S.A.), Eva KOLLAR (Hongrie), Vic NEES (Belgique), Krikor TCHETINYAN (Bulgarie),
Bernard TÉTU (France), Roy WALES (Grande-Bretagne).



39^e FLORILÈGE VOCAL DE TOURS – 28-30 mai 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION / *ENTRY FORM*

Remplir recto/verso et retourner en recommandé avant le 15/11/2009 (cachet de la poste faisant foi).
Complete both sides and return by registered mail before November 15, 2009 (postmark).

NOM DE LA CHORALE : _____

NAME OF CHOIR

VILLE : _____ PAYS : _____

CITY

COUNTRY

NOM DU CHEF DE CHOEUR M., MME, Mlle (*) : _____

CHOIR CONDUCTOR'S NAME (MR., MRS., MISS)

PRÉNOM : _____

FIRST NAME

ADRESSE DU CHEF DE CHOEUR : _____

CHOIR CONDUCTOR'S ADDRESS

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ TÉLÉPHONE : _____

POSTAL CODE

CITY

PHONE

Nom et adresse auxquels doit être adressé le courrier : / *Mailing address :*

NOM : _____ E-MAIL : _____

NAME

E-MAIL

ADRESSE : _____

ADDRESS

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

POSTAL CODE

CITY

TÉLÉPHONE : _____ FAX : (*) _____

PHONE

FAX (1)

Déclare s'inscrire au Concours International du 39^e Florilège Vocal de Tours dans les deux catégories suivantes :
Enrolment in the Choral Song Competition of the 39th Florilège Vocal de Tours in the two following categories:

- CATÉGORIE I : Chœurs mixtes. (*) / *Mixed choirs*
- CATÉGORIE II : Chœurs à voix égales. (*) / *Equal voices*
 - hommes / *Male* (*)
 - femmes / *Female* (*)
- CATÉGORIE III : Ensembles vocaux mixtes. (*) / *Mixed vocal ensembles*
- CATÉGORIE IV : Programme libre. (*) / *Free programme*

Souhaite participer au Prix pour une Œuvre de création : oui / *yes* non / *no*

Prize for a first production work : we wish to take part:

compositeur / *name of the composer :* _____

adresse mail du compositeur / *composer's mail :* _____

Souhaite participer au Prix spécial Renaissance : oui / *yes* non / *no*

Prize special Renaissance : we wish to take part:

1 Nous indiquer obligatoirement un numéro où il est possible de vous contacter. / *Compulsory information, even if not the very fax of the choir.*

* Rayer les mentions inutiles en ne conservant que deux catégories. / *Please delete the two categories not applicable to your group.*

NOTRE GROUPE SE COMPOSE APPROXIMATIVEMENT DE :

GROUP NUMBERS APPROXIMATELY

CHORISTES HOMMES : _____

CHORISTES FEMMES : _____

MALE CHORISTERS

FEMALE CHORISTERS

AUTRES (CHEF, ACCOMPAGNATEURS, CHAUFFEURS) : _____

ACCOMPANISTS, DRIVERS

NOUS VOYAGERONS TRÈS PROBABLEMENT PAR (*) :

WE WILL PROBABLY TRAVEL BY ():*

TRAIN / TRAIN PLANE + TRAIN

CAR / BUS PLANE + BUS

VOITURES PARTICULIÈRES / PRIVATE CARS

NOUS DISPOSERONS DE NOTRE CAR SUR PLACE (DU VENDREDI AU LUNDI) (*) :

WE WILL BE USING OUR BUS THROUGHOUT OUR STAY FROM FRIDAY TO MONDAY:

OUI / YES

NON / NO

NOUS ARRIVERONS À TOURS PROBABLEMENT LE : _____

WE WILL ARRIVE IN TOURS ON

Nous avons noté que nous devons verser en janvier la somme de 400 € au titre des droits d'inscription et caution après l'acceptation de notre candidature. La somme de 200 € (caution) nous sera restituée après notre séjour à Tours.

We agree to pay in January 400 € for registration fees and deposit on acceptance of our application. The 200 € deposit will be refunded after our stay in Tours.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT A ÉTÉ LU ET ACCEPTÉ PAR

THESE RULES HAVE BEEN READ AND ACCEPTED BY

M. : _____, responsable de l'ensemble, qui sera informé par les soins du Florilège Vocal de l'acceptation de son inscription. / *group representative, who will be informed by the Florilège Vocal of the acceptance of the enrolment.*

FAIT À : _____

LE : _____

CITY

DATE

SIGNATURE :

SIGNATURE:

Les inscriptions seront closes au plus tard le 15 novembre 2009 (cachet de la Poste faisant foi). Elles seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Veuillez renvoyer le présent bulletin le plus rapidement possible.

Enrolments will close on November 15, 2009 (postmark); they will be recorded in order of arrival. Please return this form as soon as possible.

Joindre obligatoirement au présent bulletin d'inscription :

To be sent compulsorily along this application form:

- Un résumé de vos activités chorales ;
A resume of your choral activities;
- Un projet (1) de programme ;
A preliminary program (1);
- Une ou deux photographie(s) récente(s) de l'ensemble (haute définition, pour traitement numérique) ;
1 or 2 recent photograph(s) of the group (big file, for numerical use);
- Une cassette ou un CD, **a cappella**, d'un concert récent.
An a cappella cassette (tape) or CD record from a recent concert.

1 Ce projet n'a qu'un caractère indicatif et pourra être modifié. / *This program can be modified.*

* Veuillez mettre une croix dans les cases qui vous concernent. / *Please put a tick.*